



SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
Grand Anecy
Fier et Usse
Sources du Lac d'Annecy
Pays de Cruseilles
Rumilly Terre de Savoie

MON TERRITOIRE
DANS 20 ANS...
JE PARTICIPE !



FUTUR DE NOTRE
TERRITOIRE :
ON SE DIT TOUT !

Le territoire du Bassin annécien engagé dans la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

// Avec cette lettre nous souhaitons associer l'ensemble des habitants du Bassin annécien en vous faisant part des sujets qui animent les réflexions et en vous invitant à participer aux débats lors des prochaines réunions publiques. //

Antoine de Menthon, Président du SCoT et Maire de Menthon-Saint-Bernard.

QU'EST-CE QUE LE SCoT ?

C'est un document qui porte **UNE VISION À 20 ANS** pour le territoire !

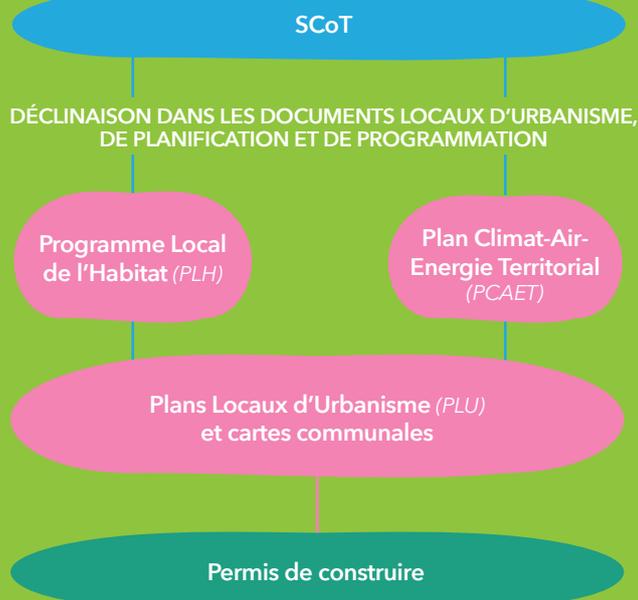
Il structure l'**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** en intégrant l'ensemble des politiques locales : habitat, activités économiques, commerce, mobilité, gestion des espaces (urbanisés, cultivés, naturels) et respect des ressources naturelles.

Il fédère les communes et les communautés de communes de son territoire, tout comme les élus locaux ainsi que l'État, la Région, le Département, les territoires voisins et les chambres consulaires (agriculture, industrie, métiers). **TOUS MOBILISÉS !**

EUROPE, ÉTAT ET RÉGION POUR L'ÉCHELLE LOCALE :

- Lois (ALUR, Grenelles, Climat Résilience...)
- Documents supra-territoriaux (Code de l'urbanisme...)

OBJECTIFS POUR LE BASSIN ANNÉCIEN



Bassin annécien : les grands enjeux d'aujourd'hui

VERS DES TRANSITIONS MAJEURES POUR LE BASSIN AVEC LE SCoT



Une transformation énergétique

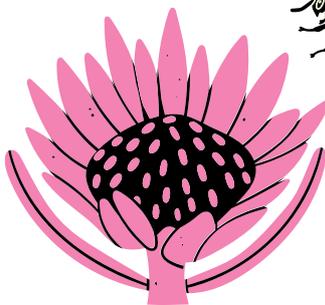
Le SCoT contribue, par ses choix d'organisation spatiale, à tendre vers une sobriété énergétique et une adaptation au changement climatique par :

- la maîtrise de la consommation d'énergie carbonée, en agissant sur les transports collectifs et leur accessibilité, les modes doux, actifs, l'habitat, ...
- le développement de la production d'énergie d'origine renouvelable.



Un renouveau écologique

Le SCoT est le moyen de protéger les habitats naturels remarquables (grands espaces naturels, forêts, zones humides, etc.) et ordinaires (espaces cultivés, prairies, jardins, etc) qui participent au développement de la biodiversité.



Engager la transition foncière

Le SCoT s'inscrit dans la réduction de l'artificialisation des sols et le maintien d'espaces naturels. En cohérence avec la loi Climat Résilience (2021), il met en œuvre l'atteinte de l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050, en innovant dans les modes d'urbanisation (compacité, densité acceptable...) et en privilégiant la construction en renouvellement du tissu urbain existant.

Où en sommes-nous ?

LE DIAGNOSTIC, 1^{ÈRE} ÉTAPE DE L'ÉLABORATION DU SCoT

État des lieux de la situation actuelle du territoire dans tous les domaines (habitat, économie, équipements, agricultures, mobilité, patrimoine, environnement...) pour établir un bilan atouts/contraintes et identifier les défis que doit/ devra relever le territoire.

• **Des paysages marqués par le relief** et d'une grande diversité. Plateau et collines, lac et berges, ainsi que préalpes calcaires abritent des zones de prairies, roselières, zones humides, milieux rocheux, etc.

• **Des dispositifs de protection ou d'inventaire** participant au maintien de la biodiversité concernent 41% du territoire. Une ressource en eau fortement sollicitée (économie, habitants, agriculture...). Un territoire de plus en plus vulnérable aux risques naturels liés à l'évolution climatique (ex. : feux de forêts).

• **Des filières d'excellence** implantées sur le territoire : mécanique, industrie du sport et outdoor, industries créatives (image, animation et multimédia), tourisme (dont tourisme d'affaires). Un territoire agricole qui se distingue par des productions alimentaires labellisées (AOP Reblochon, Tome des Bauges, Abondance, IGP fromage des Savoie, ...).

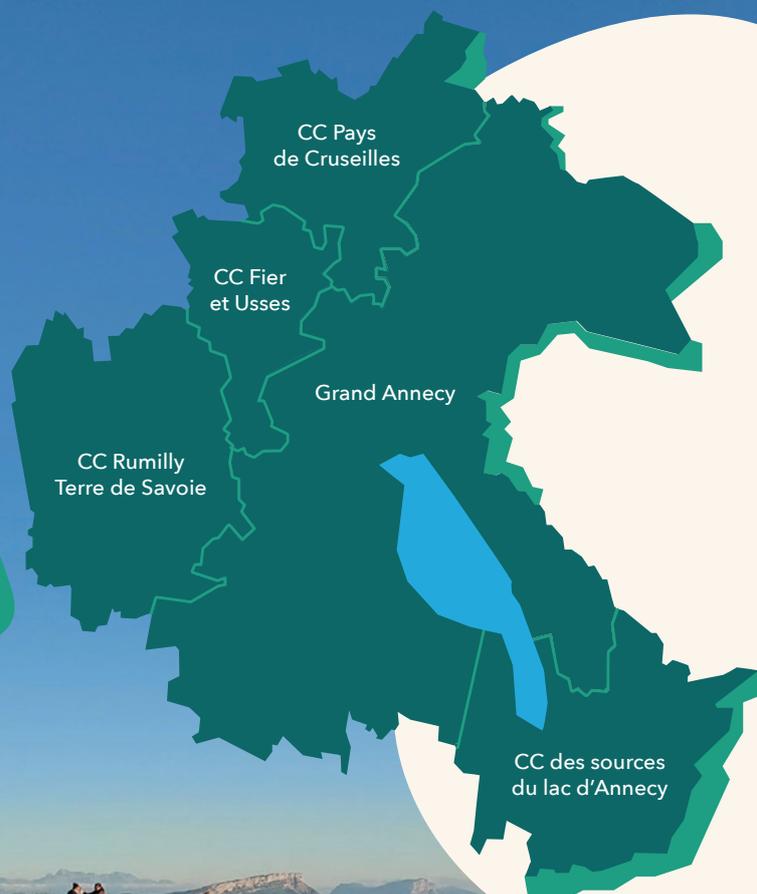


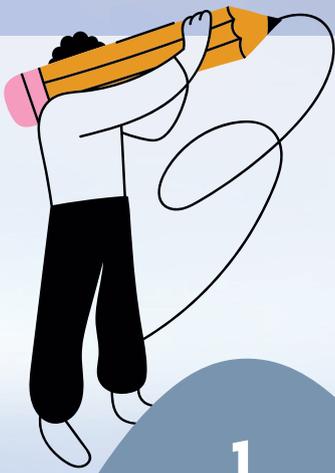
78
COMMUNES

298 000
HABITANT (2020)

121 000
EMPLOIS

5
INTER
COMMUNALITÉS





SCoT, QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES ?



Projet du territoire pour les 20 prochaines années : ambitions et souhaits des élus, acteurs et habitants.

Objectifs opérationnels : définition des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce modèle d'aménagement, les conditions d'amélioration du cadre de vie résidentiel et les principes d'engagement des transitions écologiques, énergétiques et foncières.

PARLONS-EN

Participez aux débats qui construiront l'avenir du Bassin !

Mardi 3 octobre 2023 : 19h
siège de la CC Rumilly Terre de Savoie

Mercredi 4 octobre 2023 : 19h
salle de cinéma de la Commune de Doussard

Judi 5 octobre 2023 : 19h
salle des fêtes de la Commune de Villaz

Mardi 10 octobre 2023 : 19h
salle de la convivialité de la mairie
déléguée de Seynod

Mercredi 11 octobre 2023 : 19h
salle polyvalente de Villy-le-Pelloux

Judi 12 octobre 2023 : 19h
salle d'animation de Sillingy

ÉCRIVEZ-NOUS !

Au 18 chemin des cloches, 74940 Annecy, vous pouvez **vous exprimer directement dans le Registre de la concertation** à votre disposition dans nos locaux ou **nous envoyer un courrier.**

Sur www.scot-bassin-annecien.fr, vous pouvez nous écrire sur l'onglet "Nous contacter".



Pour être informé.e.s tout au long des travaux du SCoT, des « Lettres SCoT » seront éditées à chacune des grandes étapes d'avancement. Celle-ci est la première, d'autres suivront.

